

# **Rapport d'activité 2016 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen**

L'exercice 2016 est un exercice mitigé. Suite au retournement du marché de l'or sans précédent (-35% en un mois en 2013), nous avons demandé aux clients de procéder à des remboursements partiels de capital. Dans ce contexte, l'encours des prêts sur gages a fortement diminué en 2014 et a également baissé (dans une moindre mesure) en 2015 et le premier semestre 2016 a été marqué par la dernière réévaluation à la baisse des anciens contrats.

Toutefois, le développement d'une agence sur Caen, dont l'ouverture a eu lieu le 17 février 2014, nous assure un relais de croissance majeur.

Au final, les comptes 2016 présentent des résultats à l'équilibre un peu au-dessus de ceux auxquels on aurait pu s'attendre, signe de la qualité du modèle développé.

## **Faits marquants de l'exercice 2016**

- Hors lancement de l'agence de Caen, le niveau d'activité s'est maintenu au niveau des 3 années précédentes, qui étaient très inférieures à ce que l'on a connu en 2012.
- Le cours de l'or a fluctué tout au long de l'année jusqu'à atteindre 39 €/gr en milieu d'année avec une volatilité toujours importante, en réaction notamment aux votes anglais et américains. Il a atteint un cours de 35,31 €/gr au 31/12/2016 contre 31,37 €/gr au 31/12/15. Au cours des premiers mois de 2017, le cours de l'or s'est légèrement apprécié.
- Le développement de l'agence de CAEN s'est poursuivi en partenariat avec la Mairie de Caen. Le développement de l'agence est conforme au plan de développement.

## **Les perspectives en 2017**

La signature de l'achat de locaux au Havre pourrait être finalisée au premier semestre 2017, ce qui ouvrirait des perspectives d'ouverture pour 2019 et donc deux années 2017 et 2018 de gestion du projet d'implantation.

## **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de ce rapport**

NEANT

# 1. Chiffres clés de l'activité 2016

## 1.1 Contexte général

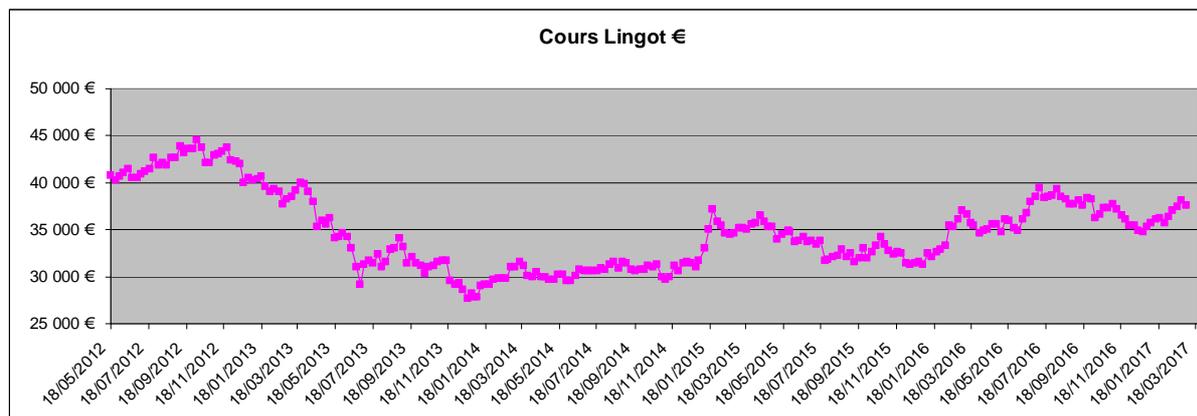
### Evolution du taux d'usure

2016 : Taux d'usure applicables au cours du trimestre/Taux Annuel Effectif Global du CMR

2016					
	4e T 2015	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
<b>Usure</b>					
Prêts <= 3.000 €	19,97%	19,99%	20,05%	19,92%	20,01%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	13,45%	13,25%	13,20%	12,91%	12,99%
Prêts > 6000 €	7,84%	7,61%	7,63%	7,40%	6,95%
<b>TAEG CCMR</b>					
Prêts <= 1.524 €	14,49%	14,49%	14,49%	14,49%	14,49%
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	8,16%	8,16%	8,16%	8,16%	8,16%
Prêts > 6000 €	6,09%	6,09%	6,09%	6,09%	6,09%
<b>Ecart</b>					
Prêts <= 1.524 €	5,48	5,50	5,56	5,43	5,52
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	8,67	8,69	8,75	8,62	8,71
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	5,29	5,09	5,04	4,75	4,83
Prêts > 6000 €	1,75	1,52	1,54	1,31	0,86

Le taux moyen attendu au regard du stock est de 11,96%. Si tous les clients acceptaient de regrouper leurs contrats pour minimiser les frais, le taux serait de 10,85%. La direction refuse les sursis lorsque les clients refusent de regrouper les contrats.

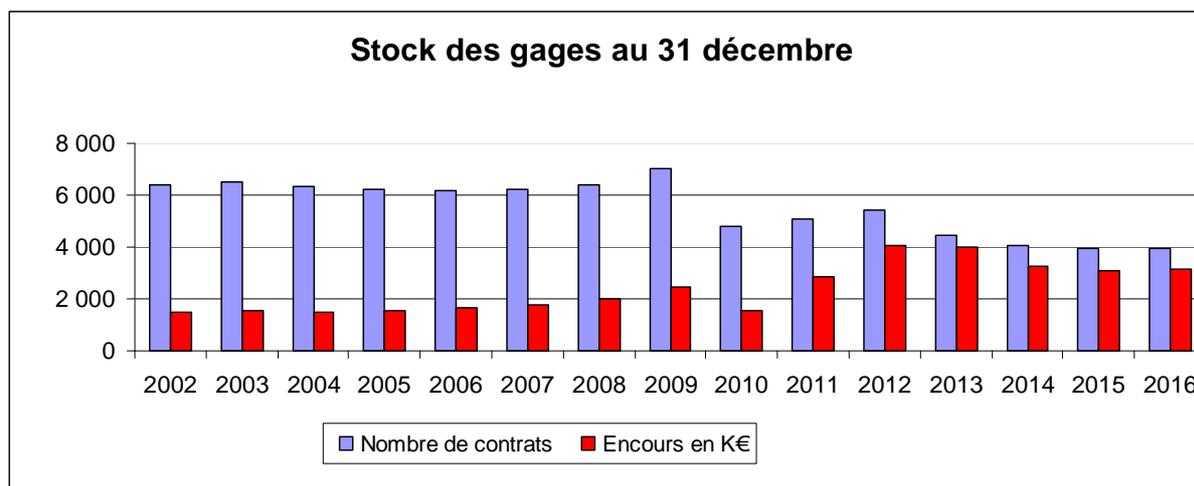
### Evolution du cours de l'or (Mai 2012 à Mars 2017)



## 1.2 Activité commerciale

L'encours des gages détenus par l'établissement s'élevait à la clôture de l'exercice 2016 à 3916 contrats (3932 contrats en 2015) pour une valeur totale de prêt de 3,16 M€ (3,08 M€ au 31/12/15). Sur janvier et février 2017, l'encours a continué de progresser.

La valeur moyenne d'un contrat s'établit à 808 € au 31 décembre 2016, en légère augmentation par rapport à 2015 (785 €).



### Volume d'opérations

Les agents du service des gages ont procédé en 2016 à 9023 opérations (9022 en 2015) soit une moyenne mensuelle de 752 opérations.

## 1.3 Point Mort de la structure

Les points morts (PM) définissent des niveaux d'activité qui permettent selon les cas :

- d'équilibrer les comptes (résultat = 0) – PM comptable
- D'avoir un niveau de rentabilité permettant de maintenir la valeur des fonds propres (résultat = fonds propres \* inflation) – PM économique
- De rémunérer les fonds propres au coût du risque, seuil de la création de valeur (résultat = fonds propres \* rentabilité exigée en fonction du risque) – PM Financier

Le taux moyen attendu au regard du portefeuille au 31/12/2016 et de la modification des taux est de 11,80% (alors qu'il était de 11,96% au 31/12/15), l'inflation de 0,2% (contre 0,5% en 2015) et en prenant un taux de prime de risque de 3,5%.

Nos charges récurrentes après ouverture de l'agence de Caen sont de 473 k€ en 2016 (environ 500 k€ en 2015).

Au 01/01/2016, les fonds propres étaient de 4202 k€

Hors effet des ventes :

- le point mort comptable est de 4008 k€ (contre 4180k€ en 2015).
- le point mort économique est de 4079 k€ (contre 4356 k€ en 2015)
- le point mort financier est de 5325 k€ (contre 5582k€ en 2015)

L'encours du CMR étant à 3162 k€, nous nous situons en dessous du point mort comptable ce qui montre l'importance pour le CMR de réussir le développement sur Caen. Ce sont les ventes qui permettent d'équilibrer le compte de résultat.

Lorsque l'on intègre un niveau de vente à 5%, on peut estimer un niveau de produit récurrent d'environ 50 k€, ce qui réduit chaque PM de 423 k€ (ce qui reviendrait à admettre que la vente est un second métier du CMR et non plus un sinistre).

Dans le précédent rapport 2012, nous écrivions « il faut nuancer ce résultat car l'étude des contrats par client permet de montrer que si les clients regroupaient leurs contrats pour minimiser les intérêts à payer, le taux moyen serait d'environ 10,5% (pour rappel, la Direction a incité les clients à regrouper leurs contrats) ». L'action de la direction a permis de nous affranchir du risque de voir les clients nous mettre en cause pour défaut de conseil, mais la conséquence a été de fortement augmenter les points morts. Cette politique est toujours d'actualité, voir renforcée par les refus de sursis en cas de non regroupement.

## 1.4 Contentieux

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- contentieux relatifs au vol à main armée de 2010

Deux contentieux ouverts en 2015 par des clients ont été déboutés en 2016.

Par ailleurs, les 9 autres dossiers ouverts également en 2015 se sont poursuivis et seront jugés en 2017.

Enfin, 3 nouveaux contentieux similaires ont été ouverts en 2016.

- contentieux avec un ancien commissaire-priseur

Un titre de recette exécutoire avait été émis en 2011 à l'encontre d'un ancien commissaire-priseur afin de recouvrer une créance consécutive à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus. Etant donné le caractère contentieux de la créance, le titre de recette avait fait l'objet de dépréciation.

Le commissaire-priseur refuse de payer la créance et a contesté le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen. Le dossier a été plaidé fin 2013. Nous avons obtenu gain de cause en première instance. Un pourvoi en appel a été formé dans les délais par la partie adverse.

La Cour d'Appel Administrative a renvoyé le dossier devant le Tribunal des Conflits. Le tribunal des conflits a validé notre position et renvoyé le dossier devant la cour d'appel qui a jugé à notre défaveur.

La cour de cassation a été saisie. Le dossier étant toujours en cours, la dépréciation est maintenue.

- contentieux avec M. Letailleur

Les différentes condamnations de M. Letailleur au titre de l'article 700 n'ont toujours pas été recouvrées. La saisie des parts sociales et des titres de participation de M Letailleur dans différentes structures a été réalisée. M Letailleur a attaqué la procédure de saisie, jugeant la démarche excessive et disproportionnée. Il se dit maintenant prêt à rembourser mais demande un délai de 24 mois. Après dix ans de procédure et 7 procès, le CMR a refusé d'attendre encore 24 mois pour recouvrer la créance.

## **2. Résultats financiers de l'exercice 2016**

Les recettes 2016 s'élèvent à 573 035,40 € (contre 614 009,38 € en 2015).

Les dépenses 2016 s'élèvent à 552 282,50 € (contre 608 999,02 € en 2015).

Il apparaît donc un excédent de 20 752,90 € sur la section (contre 5010,36 € en 2015).

### **2.1 Section d'exploitation**

#### **2.1.1 Dépenses d'exploitation**

Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

#### **Les frais de personnel et assimilé**

La rémunération du personnel et les charges sociales s'élèvent à 252 125,04 € (260 430,89 € en 2015 y.c. refacturation salarié mis à disposition par la ville de Caen).

Cette diminution s'explique par le remplacement du salarié mis à disposition par la ville de Caen par l'embauche d'une jeune débutante.

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
58,47%	50,68%	40,52%	42,51%	44,40%	49,63%	55,32%

#### **Dotation aux amortissements**

Les amortissements courants s'élèvent à 42 910,76 € (50 636,64 € en 2015) soit en forte baisse, ce qui est dû à la fin des amortissements d'une partie des investissements réalisés en 2010-2011.

## Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
14,08%	8,46%	6,24%	7,17%	9,07%	10,92%	9,42%

### Dépréciations pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACP et au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, des dépréciations pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. **Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation.** Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un indicateur avancé de possibles difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont dépréciés.

Tout dossier client basculant dans la rubrique « clients douteux » emporte contagion à l'ensemble des dossiers ouverts au nom du client. Les intérêts impayés sur ces dossiers font l'objet d'une dépréciation à 100% pour se conformer à la réglementation bancaire. Une dépréciation complémentaire est également appréciée par le CMR en tant que de besoin.

Par ailleurs, une dépréciation du capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente observé lors des ventes réalisées dans l'année. Afin de prendre en compte la forte baisse du cours de l'or et la volatilité importante observé, nous avons retenu le taux de déficit moyen constaté lors des deux dernières années soit un taux de 5,31 % (contre 9,53 % l'année passée).

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2016 fait apparaître une reprise de dépréciation de 20 934,39 €.

La dépréciation ainsi constituée correspond au montant maximum que le CMR aurait à couvrir si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si tous les lots faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes.

Pour rappel, jusqu'en 2014, l'intégralité des déficits a été prise en charge par le commissaire-priseur au titre de sa responsabilité financière.

Toutefois, étant donné le risque de déficit lors des ventes de gages de faible valeur, Me Bisman a indiqué qu'il ne souhaitait plus engager au même niveau son expertise. L'accord suivant a été trouvé : le CMR renonce au recouvrement des frais de vente en cas de déficit sur des lots dont la valeur d'expertise est inférieure à 250 €.

### Dépréciation de créances litigieuses

Une provision de 1000 € a été passée en 2016 pour le dossier de contentieux avec un ancien commissaire-priseur. Ce montant correspond à la somme à laquelle le CMR a été condamné de payer par la Cour d'Appel Administrative. Un pourvoi en Cassation a été formé contre ce jugement.

## Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le CMR a constitué un FRBG conformément à la réglementation bancaire (CRB 90-02). La volatilité du cours de l'or ayant perduré durant l'année 2016, une dotation du FRBG de 31 626,87 € a été réalisée.

## Impôt sur les sociétés

Au titre de 2016, l'Impôt sur les Sociétés s'élèvera à 18 272,35 €. Ce montant prend en compte le crédit d'impôt reportable comptabilisé suite au versement fait en 2015 au CCAS au titre de la convention de mécénat. Au titre de 2016, ce crédit d'impôt s'élève à 2344,06 €.

### 2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.

#### Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2016 une recette de 398 422,79 € (406 983,37 € en 2015) soit une diminution de près de 10,2%.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 20 661,92 € (21 391,85 € en 2015).

Les produits accessoires représentent un montant de 27 250,36 € en 2016 (79 990,05 € en 2015). Cette forte diminution est liée au remboursement par les MMA des frais d'avocats sur les contentieux braquages en 2015.

#### Les intérêts des fonds placés

Les excédents de liquidité du CMR sont placés sur des comptes à terme dont les échéances sont comprises entre 3 mois et 3 ans. Par ailleurs, des prêts interbancaires ont été octroyés au Crédit Municipal de Strasbourg pour des durées de 6 mois et 1 an (ils ont été remboursés en 2016).

Les placements ont ainsi rapporté 22 477,79 € en 2016 contre 24 035,96 € en 2015.

L'arrivée à échéance en 2017 des placements dont les taux sont très attractifs réduira mécaniquement les produits obtenus du fait du faible taux d'intérêt des fonds nouvellement placés.

#### Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Les recettes générées par ce partenariat se sont élevées à 1792 € pour 2016 (2112 € / 2015).

## Reprises de dépréciations

Le dernier dossier encore en cours, déclassé comme créance compromise et qui avait été déprécié en totalité, est en cours de régularisation au premier trimestre 2017. Le client a versé les sommes convenues dans le protocole, donnant lieu à une reprise équivalent de la dépréciation (770€).

Le CMR ne devrait in fine constater aucune perte. Le traitement social de ce type de dossier nous a donc permis d'aider des clients tout en évitant des pertes potentielles pour le CMR.

### 2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratios de solvabilité

(valeur minimale exigée : 8 %)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
146,87%	126,09%	88,44%	92,51%	86,61%	95,12%	98,97%

- Coefficient de liquidité

En 2012, le Crédit Municipal de Rouen a eu recours à l'emprunt à hauteur d'un million d'euros pour refinancer les prêts sur gages octroyés.

Ces emprunts étant mobilisés sur 5 ans, le CMR est concerné par le risque de liquidité à chaque échéance de remboursement, c'est-à-dire aux mois de juillet et novembre de chaque année.

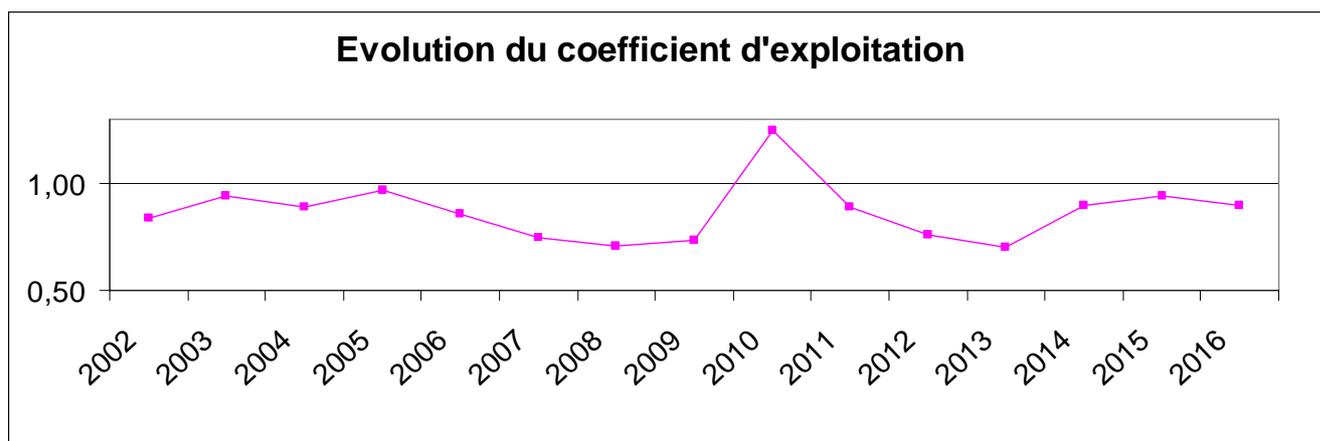
La bonne gestion des échéances depuis 2013 a toujours permis de respecter la réglementation sur le ratio de liquidité.

Toutefois, le CCMR devra continuer de veiller à disposer des fonds nécessaires au remboursement des échéances de juillet et novembre 2017 (inférieures 110 k€ chacune).

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficience rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2016 à 90% (94% / 2015).

Le coefficient d'exploitation 2016 a été fortement impacté par un produit non récurrent (remboursement de 82 k€ par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution suite à une révision du calcul des contributions dues par le CMR). En l'absence de ce produit, le coefficient d'exploitation aurait été supérieur à 100%, en raison des coûts de lancement de l'agence de Caen et de la baisse de l'encours consécutive à la baisse importante de la valeur de l'or observée depuis 2013 par rapport aux valeurs record de 2012.



- PNB par agent (présent au 31/12 et en milliers d'euros)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
101,99	68,45	86,50	104,15	97,45	80,44	76,01	73,51

- Dettes envers les fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la ventilation des dettes fournisseurs par échéance au 31/12/2016 est la suivante :

En milliers d'euros

	Échéance < 31/01/N+1	Échéance < 29/02/N+1	Échéance < 31/03/N+1
Solde au 31/12/2016 : 19	10	9	0
Solde au 31/12/2015 : 16	9	7	0,5

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est d'environ 34 jours (30 jours en 2015).

## 2.2 Section de dotation

La section de dotation présente au terme de l'exercice 2016 un excédent qui s'élève à 17 915,52 € (56 270,91 € en 2015, le CMR n'avait pas acheté d'immobilisations en 2015).

Laurent DAUPLEY  
 Directeur Général de la Caisse  
 De Crédit Municipal de Rouen

## Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé au 31/12/2016 des membres suivants :

- Monsieur Yvon ROBERT, Président,
  - Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente
- Par ordre alphabétique :
- Madame Sarah BALLUET
  - Madame Marie CASTETS
  - Monsieur Matthieu CHARLIONET remplacé le 29 janvier 2016 par Madame Anne-Emilie RAVACHE
  - Madame Gwenaëlle CORNU-LE VERN
  - Madame Geneviève FARCIS-NOLLET
  - Madame Martine GALAS
  - Monsieur Gérard LARTIGUE
  - Monsieur Michel LE LAN
  - Monsieur Médéric MONESTIER
  - Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
  - Monsieur Christian PLATTIER
  - Madame Sophie SIMONNET (non votante)